

ATTESTATION DÉROGATOIRE DE FONCTIONNEMENT SIMULTANÉ D'APPAREILS ÉLECTRIQUES

En application du décret n°2022-1933 du 19 novembre 2022 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'incapacité de fournir une production suffisante pour satisfaire les pics de demande par le réseau électrique saboté par des décennies d'incurie et de politiques publiques ineptes.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

Demeurant :

certifie qu'en date du : de : à : , les appareils ci-après listés seront en fonctionnement simultané en mon lieu d'occupation (cocher les cases) :
boîtier de connexion internet ☐; bouilloire électrique ☐; cafetière électrique ☐; chargeur de téléphone ☐; chauffage électrique ☐; chauffe-eau électrique ☐; éclairage (+ de 100 W) ☐; four à micro-onde ☐; four classique ☐; grille-pain ☐; lave-linge ☐; lave-vaisselle ☐; ordinateur ☐; perceuse ☐; plaque de cuisson ☐; radiateur électrique d'appoint ☐; radio ☐; sèche-cheveux ☐; sèche-linge ☐; télévision ☐; autre, préciser ☐: ;

certifie en outre que cette intolérable débauche de consommation est motivée par la/les raison(s) suivante(s) :

- ☐ Anti-conformisme patenté ;
- ☐ Besoin de confort certes bourgeois ;
- ☐ Dissidence aggravée ;
- ☐ Égoïsme forcené ;
- ☐ Frilosité récurrente ;
- ☐ Gauloiserie réfractaire permanente ;
- ☐ Hédonisme maladif ;
- ☐ Sybaritisme pathologique ;
- ☐ Autre, préciser : ;

lesquels motifs sont autorisés par le décret n°2022-1933 du 19 novembre 2022 du sous-secrétariat d'état aux tracasseries administratives affligeantes, et je m'engage en outre à fournir à toute réquisition de l'autorité publique tout document justifiant de la conformité de ces affirmations avec les dispositions générales prises dans le cadre de la transition énergétique vers l'usage systématique de l'huile de coude en remplacement d'autres sources d'énergies devenues caduques.

Fait le : , à :

Signature :

--